

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
1 10 28

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Collège Adolphe Monticelli à Marseille : confortement et réaménagement de la bastide - approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

A titre d'information, cette opération se substitue à celle de la Direction de l'Architecture et de la Construction (rapport n°110 voté lors de la Commission permanente du 8 février 2019).

Le collège Adolphe Monticelli, situé dans le 8ème arrondissement de Marseille, d'une capacité d'accueil de 600 élèves, fait partie des collèges inscrits au programme de rénovations du plan Charlemagne.

En décembre 2018, il a été mis en évidence des désordres structurels importants affectant la « bastide » du collège. Une évacuation totale de ce bâtiment a donc été réalisée pendant les congés de fin d'année 2018. Ainsi, les fonctions réparties dans ce bâtiment ont dû être délocalisées soit au collège Pierre Puget, pour les logements de fonction, soit dans le bâtiment salles de classes et dans des structures préfabriquées, pour l'administration, la vie scolaire et l'enseignement.

Des études de reconnaissance des fondations ont ensuite été menées afin de déterminer la nature et le coût du confortement structurel de la bastide.

Afin de permettre au collège de réutiliser ce bâtiment dans les meilleurs délais, il est envisagé une opération de confortement et de réaménagement de la bastide visant à répondre aux problématiques structurelles, d'accessibilité handicapés mais aussi de fonctionnement de l'établissement.

Le montant prévisionnel global s'élève à 4 510 000 €TTC dont 170 000 €TTC pour les prestations intellectuelles et 4 340 000 €TTC pour les travaux.

Le coût des travaux doit être confirmé par les études de la maîtrise d'œuvre au stade de l'Avant-Projet-Définitif (APD).

Le présent rapport a pour objet la présentation du projet de confortement et de réaménagement de la bastide du collège Adolphe Monticelli.

L'engagement financier des prestations intellectuelles de l'opération fera l'objet d'un rapport qui sera présenté à la Commission permanente du mois de mars 2020.

Les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux seront engagées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL